



GRILLE de cotisation FIDI 2021

La cotisation annuelle à la FIDI est établie en fonction :

- Du nombre total d'opérateurs de diagnostic certifiés rattachés, directement ou indirectement, à l'entreprise candidate à l'adhésion/au renouvellement d'adhésion ;
- Du nombre d'établissements, d'agences, bureaux ou adresses de franchisés en plus du siège social ;
- De votre appartenance au collège A, B ou C

Les collèges d'adhérents de la FIDI

Collège A : entreprises disposant de 1 à 9 diagnostiqueurs

Collège B : entreprises (ou réseaux) disposant de 10 à 100 diagnostiqueurs

Collège C : entreprises (ou réseaux) disposant de plus de 100 diagnostiqueurs

GRILLE COTISATION/RENOUVELLEMENT FIDI 2021

Applicable à tous les nouveaux adhérents et aux renouvellements

COLLEGE	Nombre de diagnostiqueurs	Coefficient applicable à 350 €/ par diagnostiqueur	Partie 1 de la Cotisation HT	Partie 1 de la Cotisation TTC (dont TVA 20%)
Collège A	1	1	350,00 € x 1 soit 350 €	420,00 €
Collège A	2	0,8	Nb x 350 € x 0,8 soit 560,00 €	672,00 €
Collège A	3 à 4	0,7	Nb x 350 € x 0,7	Nb x 350 € x 0,7 x 1,2
Collège A	5	0,6	Nb x 350 € x 0,6	Nb x 350 € x 0,6 x 1,2
Collège A	6 à 9	0,5	Nb x 350 € x 0,5	Nb x 350 € x 0,5 x 1,2
Collège B	10 à 12	0,45	Nb x 350 € x 0,45	Nb x 350 € x 0,45 x 1,2
Collège B	13 à 29	0,4	Nb x 350 € x 0,4	Nb x 350 € x 0,4 x 1,2
Collège B	30 à 38	0,35	Nb x 350 € x 0,35	Nb x 350 € x 0,35 x 1,2
Collège B	39 à 49	0,3	Nb x 350 € x 0,3	Nb x 350 € x 0,3 x 1,2
Collège B	50 à 75	0,25	Nb x 350 € x 0,25	Nb x 350 € x 0,25 x 1,2
Collège B	76 à 100	0,2	Nb x 350 € x 0,2	Nb x 350 € x 0,2 x 1,2
Collège C	Plus de 100	0,13	Nb x 350 € x 0,13	Nb x 350 € x 0,13 x 1,2

Ajouter au besoin :

Partie 2 de la cotisation : par adresse supplémentaire au siège : **10 euros HT (12 € TTC)**

(Exemple : pour 16 adresses au total, siège + 15 : 10 € x 15 = 150 € HT, soit 180 € TTC)

Pour 1 seule adresse : 0 € HT pour Partie 2

Faites votre calcul !

Nombre d'opérateurs certifiés ____ X 350 € X Coefficient pour ma tranche : ____ = _____ € HT

+ Nombre total d'adresses, **sans compter le siège** (sites, agences, franchisés) : ____ X 10€ = _____ € HT

TOTAL HT _____ €

TVA 20% _____ €

TOTAL TTC _____ €

Nota bene : Dans le cas d'une demande d'adhésion en cours d'année, la cotisation annuelle est proratisée selon la règle suivante :

- **Entrée après le 31 mai** : la cotisation est de 50% du total annuel ;
- **Entrée après le 31 octobre** : la cotisation de la fin de l'année en cours est offerte.